



Signification termes sur un jugement

Par **gayan**, le **19/11/2012** à **17:33**

Bonjour,

J'ai assigné une personne en civil et j'ai été débouté ainsi que mon adversaire.

Mais que signifie "Melle ... (moi) qui perd le procès, sera condamnée aux dépens" (dans la partie motifs et décision)

puis plus loin "Condamne Melle... (moi) aux dépens de l'instance". (dans la partie par ces motifs)

Ca veut dire quoi précisément?

merci pour votre réponse